La banque en clair
COMPRENDRE • AGIR • PROGRESSER

Fiche récap · août 2026

# L'épargne salariale (PEE, participation, intéressement)

**Prime d'intéressement, participation, abondement de l'employeur… L'épargne salariale est un coup de pouce souvent sous-utilisé. On démêle tout. En 5 minutes.**

## L'ESSENTIEL EN TROIS POINTS

**01**

C'est de l'argent versé par votre **entreprise** (primes) que vous pouvez placer sur un plan dédié.

**02**

Placé sur un **PEE**, il est **exonéré d'impôt sur le revenu** (bloqué 5 ans, sauf cas de déblocage).

**03**

L'employeur peut **abonder** : il ajoute de l'argent en plus du vôtre. C'est du gain quasi immédiat.

## EN CLAIR

### les cas de déblocage anticipé

Le PEE est bloqué 5 ans, mais on peut récupérer l'argent **avant** dans plusieurs situations : mariage ou PACS, naissance d'un 3e enfant, achat de la résidence principale, divorce avec garde d'enfant, fin du contrat de travail… De quoi garder de la souplesse.

## LE PIÈGE À ÉVITER

Laisser filer l'**abondement**. Si votre entreprise ajoute, par exemple, 50 % de ce que vous versez, ne pas en profiter revient à **refuser de l'argent gratuit**. Renseignez-vous sur les règles d'abondement de votre plan.

## À RETENIR

- Intéressement + participation + abondement = de l'argent de l'**entreprise**.
- Placé sur un **PEE** (5 ans) : **exonéré d'impôt sur le revenu**, déblocages possibles.
- Profitez de l'**abondement** : c'est le meilleur rendement immédiat.

Mis à jour en août 2026 · Sources : service-public.fr, Banque de France. Information générale, sans valeur de conseil.